

1369.

ORDRE de l'Ecu d'or ou vert. (FRANCE.)

Institué par Louis II, duc de Bourbon, pair de France, à son retour d'Angleterre, où il avoit été prisonnier avec le roi Jean. Ce fut le premier jour de cette année 1369 qu'il l'établit, et cela, dit-on, pour étrenner les seigneurs de ses États. Il leur donna pour marque distinctive un écu d'or sur lequel étoit gravé le mot *allen*, qui, selon lui, vouloit dire : *Allons tous ensemble au service de Dieu, et demeurons unis pour la défense de notre pays, et cherchons à acquérir de l'honneur par des actions glorieuses*. Les chevaliers devoient porter cet écu d'or sur la poitrine. Page 146, pl. 9, n° 3.

Il y en a qui prétendent que ce ne fut point un ordre de chevalerie, mais bien une devise que Louis de Bourbon donna pour lors, et que le véritable ordre de ce prince fut celui de Notre-Dame du Chardon, dont nous allons parler.

Quoi qu'il en soit, on voit à la bibliothèque impériale un modèle du costume des chevaliers de l'Ecu d'or ou vert. Hélyot, t. 8, p. 319.